

7

A QUI S'ADRESSER ?

6

ANNEXES

5

COMMENT EST ORGANISÉ LE PARRAINAGE ?

4

QUI PEUT ÊTRE FAMILLE PARRAINANTE ?

3

QUI SONT LES ENFANTS CONCERNÉS PAR LE PARRAINAGE ?

2

POURQUOI LE PARRAINAGE AUJOURD'HUI EN FRANCE ?

1

QU'EST-CE QUE LE PARRAINAGE ?**ÉDITORIAL****L**

'accueil et la protection de l'enfant constituent l'une de mes préoccupations prioritaires.

Près de 20 000 enfants sur les 105 000 confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, sont placés provisoirement en institution par leur famille naturelle ou par décision judiciaire.

Malgré toute la compétence et l'attachement des éducateurs et des travailleurs sociaux auxquels je rends hommage, ces enfants se trouvent en rupture de vie familiale stable.

Or, il existe beaucoup de familles qui désirent « faire quelque chose pour un enfant » et, qui sont prêtes à s'engager auprès de jeunes en difficultés et à les aider à traverser cette période de leur vie.

Le parrainage constitue une forme de solidarité envers l'enfance défavorisée, c'est une formule qui me paraît devoir être encouragée et sur laquelle je fonde beaucoup d'espoir.

Je remercie tout particulièrement le président du Conseil général des départements de Saône-et-Loire, du Pas-de-Calais et du Val-de-Marne qui ont accepté de conduire une action de parrainage sur leurs départements en collaboration avec les trois associations : Croix-Rouge Française, Enfance et Familles d'Adoption, Secours Catholique.

Cette action doit permettre, après une année de mise en œuvre, d'examiner de façon concertée les questions qui se posent et d'ajuster les conditions d'organisation au mieux de l'intérêt et des besoins des enfants et des familles.

Je forme le vœu que cette action qui constitue pour les enfants en difficulté une chance unique, rencontre l'écho qu'elle mérite auprès des familles et que tout enfant qui le souhaite puisse trouver sur sa route une famille prête à lui ouvrir sa porte et son cœur.

Hélène Dorlhac

Hélène DORLHAC de BORNE

Secrétaire d'État auprès du Ministre de la Solidarité, de la Santé et de la Protection sociale, chargé de la Famille